

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 19 février 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne BURGER, Madame Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Excusé(s) :

Absent(s) : Monsieur Philippe MEYER, Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Cécile DELATTRE

Rapporteur : Monsieur Yves SUBLON

**N° CP/2018/040 - 34020 - Aide au fonctionnement des aires d'accueil
SDAGV - Proposition d'attribution de l'aide au fonctionnement
des aires d'accueil des gens du voyage pour 2018**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux gestionnaires d'aire d'accueil des gens du voyage les subventions suivantes :

- à la Communauté de Communes du Pays de Barr, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Barr ;

- à l'Eurométropole de Strasbourg, une subvention prévisionnelle maximum de 228 971,28 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 des aires d'accueil des gens du voyage de Bischheim-Hœnheim-La Wantzenau, Eckbolsheim, Geispolsheim, Fegersheim, Illkirch-Graffenstaden, Ostwald-Lingolsheim, Schiltigheim, Strasbourg (rue de Dunkerque) et Vendenheim ;

- à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, une subvention prévisionnelle maximum de 92 203,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 des aires d'accueil des gens du voyage de Bischwiller, Brumath et Haguenau ;

- à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein ;

- à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, une subvention prévisionnelle maximum de 38 418,00 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 des aires d'accueil des gens du voyage de Molsheim et Mutzig ;

- à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Obernai ;
- à la Communauté de Communes du Pays de Saverne, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne ;
- à la Communauté de Communes de Sélestat, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat ;
- à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, une subvention prévisionnelle maximum de 11 525,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Wasselonne.

La Commission Permanente décide d'approuver les termes des projets de convention tripartite pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Ces subventions seront versées pour moitié en 2018 après signature de la convention d'aide au fonctionnement. Le solde sera versé en 2019 après bilan, sur la base d'un prorata en fonction du coût effectif ressortant de ce bilan et de l'occupation effective des places.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces conventions.

Non participation au vote : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Denis SCHULTZ

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180219-lmc1115485-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 26/02/18